

# FORMULAIRE D'OUVERTURE OU DE REACTIVATION D'UN DOSSIER DE DEBITEUR DE PRESTATIONS IMPOSABLES (DPI)

A retourner à :

ADMINISTRATION CANTONALE  
DES IMPÔTS  
Section Impôt à la Source  
Rue Caroline 9bis  
1014 LAUSANNE

Téléphone : 021/316 20 65 / Fax : 021/316 28 98 / [www.vd.ch/impot-source](http://www.vd.ch/impot-source) / [info.aci@vd.ch](mailto:info.aci@vd.ch)

## Débiteur de la prestation imposable

Raison sociale :

(si vous êtes inscrit au Registre du Commerce, il est impératif de joindre une copie de l'extrait à votre demande)

Collaborateur/trice (personne responsable)

Adresse :

Forme juridique :

(en cas d'entreprise individuelle ajouter le nom, prénom, date de naissance et l'adresse du / de la titulaire)

Adresse de la succursale sur Vaud, si le siège de la société est hors du Canton de Vaud :

E-mail :

Natel :

Téléphone :

Fax :

## Description de la demande d'ouverture ou de réactivation

Ouverture

Réactivation

N° de référence :

Date depuis laquelle vous employez du personnel soumis à l'impôt à la source

Type d'impôt prélevé :

Salariés

(y compris activités accessoires,  
employés de maison, etc.)

Artistes, sportifs ou conférenciers

Prestations de prévoyance

Administrateur

Créancier hypothécaires

Participations de collaborateurs

Dans le cas où vous avez coché la case "Artistes, sportifs ou conférenciers", veuillez nous indiquer s'il s'agit d'un événement unique qui ne se reproduira pas dans le futur.

oui

non

Mode de communication (type d'impôt "Salariés") :

Swissdec

Téléchargement (valable jusqu'à fin 2014)

Saisie en ligne

Papier (jusqu'à 14 salariés, utilisation du formulaire de liste récapitulative pré-casé obligatoire)

La commission de perception sera réduite à **2%** dès **2014** et à **1%** dès **2015** en cas de dépôts de formulaires de liste récapitulative pré-casée.

Pour pouvoir bénéficier d'une commission de perception de 3%, vous avez les possibilités suivantes :

- utiliser le système de comptabilité Swissdec dès 2014 qui intègre toutes les retenues de vos salaires, y compris l'impôt à la source.
- utiliser notre passerelle web en vous inscrivant via notre site internet.

Ces systèmes, nous en sommes convaincus, simplifieront et allègeront vos tâches administratives concernant vos employés imposés à la source. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur [www.vd.ch/passerelle-employeurs](http://www.vd.ch/passerelle-employeurs).

J'ai pris connaissance des modalités d'application de la commission de perception susmentionnées.

Timbre et

Lieu et date : \_\_\_\_\_

Signature (s) : \_\_\_\_\_